Virement Bancaire
Mode d'Emploi

PRATIQUE ! Vous donnez l'ordre de virement à votre établissement bancaire de chez vous par Internet, ou en vous rendant au guichet de celui-ci.

SECURISANT ! Vous évitez tout souci d'envoi postal de votre paiment.

Comment faire ?

Vous indiquez sur l'ordre de virement :
Les coordonnées du bénéficiaire : CGSS REUNION
RIB : Code banque : 10 107 Code guichet : 00 491
N° de compte : 00440912117 Clé RIB : 40
IBAN : FR76 1010 7004 9100 4409 1211 740 BIC : BREDFRPPXXX
La référence sociale de votre entreprise
Pour chaque établissement, le virement comporte une référence de 24 caractères mentionnée sur le coupon du bordereau :

L'identifiant urssaf invariable - Le code période (*) - Le numéro SIRET (14 caractères)
les références relatives au code période comportent obligatoirement 6 caractères numériques : AAAAPP
AAAA représente l'année sur quatre caractères, soit par exemple 2015
PP indique le mois, le trimestre ou l'année, selon la codification

/_9_/_9_/_S_/_1_/_2_/_0_/_1_/_9_/___/___/___/___/___/___/___/___/___/___/___/___/___/___/___/___/___/___/

Identifiant Urssaf invariable — *(*) Code période* — *N° SIRET 14 caractères*

Paiement mensuel	Code période PP	Paiement trimestriel	Code période PP
Janvier	11		
Février	12		
Mars	13	1er trimestre	10
Avril	21		
Mai	22		
Juin	23	2e trimestre	20
Juillet	31		
Août	32		
Septembre	33	3e trimestre	30
Octobre	41		
Novembre	42		
Décembre	43	4e trimestre	40

Régularisation annuelle
Exemples :
Cas des entreprises de 50 salariés et plus
- Pour les salaires versés en mars 2019, le code est 1913
- Pour les salaires versés en avril 2019, sur le bordereau figure la période avril 2019, le code est 1921

Direction Recouvrement
TSA 90001
97703 Saint-Denis CTC Cedex 9
Nous contacter : www.contact.urssaf.fr / Tél. numéro unique : 39 57

RCS 314 635 483 00014 CGSS REUNION - Mai 2019 - Agence Communication - Marketing